



«AVRIL - MAI - JUIN 2023 N°12»

L'ÉDITO

de Christophe Labruyère

Maire de Sanguinet

Chères Sanguinétoises, chers Sanguinétois,

En cette période assez agitée, j'ai le plaisir de vous adresser votre nouveau bulletin municipal. L'objectif affiché de ce magazine, à l'heure des réseaux sociaux et des raccourcis en tout genre, est de vous communiquer des informations factuelles sur l'évolution de la commune et la vie au quotidien à Sanguinet que les nouveaux habitants vantent systématiquement quand vous les interrogez sur les raisons de leur choix.

Le printemps étant là, l'actualité des prochains mois des associations est extrêmement dense. A chaque week-end, sa manifestation, son spectacle, son animation. Ce dynamisme participe grandement au bien vivre dans notre commune.

Comme vous le verrez en page 5, la municipalité organise sa seconde édition du repas des jeunes de 70 ans et plus le 10 juin. L'an dernier, cette manifestation très conviviale avait réuni plus d'une centaine de convives. Nous vous attendons encore plus nombreux cette année.

À la demande des écoles, la collectivité a relancé un sondage auprès des parents d'élèves sur les rythmes scolaires. La ville de Sanguinet était une des dernières communes du secteur à être restée sur une organisation à 4 jours et demi et souhaitait la conserver. Les parents d'élèves et le conseil des écoles s'étant clairement positionnés pour une semaine à 4 jours, une demande de dérogation auprès des services de l'éducation nationale a été formulée.

Je ne peux finir cet édit sans aborder les finances de la commune. Malgré une conjoncture 2022 très compliquée, des investissements conséquents et des taux de taxes locales inchangés depuis 14 ans, l'excédent de fonctionnement reste très confortable et permet d'envisager sereinement le financement des futurs projets structurants de la commune comme ceux améliorant votre quotidien même s'il nous est impossible de répondre positivement à l'ensemble des demandes et des attentes.

Bonne lecture.

Bien à vous.



SOMMAIRE

Dossier : Budget 2023 : Un budget maîtrisé.....	pages 2 à 3
Focus : Actus des assos.....	pages 4 à 5
Focus : Cadre de vie.....	pages 6 à 10
Tribunes.....	page 11
Infos pratiques.....	page 12



**BUDGET 2023 :
UN BUDGET MAÎTRISÉ MALGRÉ LA
FLAMBÉE DES PRIX ET L'INFLATION**

**LES BONS RÉFLEXES POUR
PRÉVENIR LES FEUX DE FORÊT**
(article page 8)

ALAUNE

FINANCES

BUDGET 2023 : UN BUDGET MAÎTRISÉ

Le conseil municipal a adopté, le 30 mars, le budget de la ville pour l'année 2023, entérinant les grands axes politiques et financiers examinés lors du débat d'orientation budgétaire du 9 mars dernier.



Son montant s'élève cette année à 10,873 millions d'euros. Un budget maîtrisé malgré la flambée des prix de l'énergie, la guerre en Ukraine et l'inflation très élevée. Cette gestion budgétaire et financière solide permet aujourd'hui à la ville de maintenir la qualité de son service public et de renforcer ses investissements. Les dépenses d'équipement permettant de mener de nouveaux projets s'élèveront cette année à 1,259 millions d'euros et seront financées sur les fonds propres et sans augmenter les taux d'imposition pour la 14ème année consécutive.



Dragage des ports de l'Estey et de Beau-Rivage



Aménagement du giratoire de la mairie : piste cyclable, cheminements piétonniers dans les jardins



BILAN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Dépenses de fonctionnement 2022

5 465 852 €

Recettes de fonctionnement 2022

6 150 904 €

Résultat 2022

685 083 €

Résultat cumulé en fonctionnement 2022

2 703 435 €

Dépenses d'investissements 2022

1 505 224 €



Extinction nocturne de l'éclairage public



PRINCIPALES RÉALISATIONS 2022



Réalisation d'une voie verte avenue du Born, sur le tronçon entre le giratoire et l'Espace Gemme



Aménagement d'un abri bus - giratoire de la mairie



Achat d'un camion polybenne affecté aux services techniques

Des dépenses de fonctionnement en hausse

Comme pour une majorité de ménages, l'inflation et la crise énergétique n'épargnent pas les finances de la commune. À travers ce budget, la municipalité s'attache à contenir les dépenses courantes malgré les fortes augmentations des dépenses liées à l'énergie, aux fluides et aux consommables. Notre commune, comme toutes les collectivités, va subir un « avis de tempête » sur la question des prix de l'énergie. Celles-ci sont en effet confrontées à de multiples problématiques : la hausse brutale des prix, la difficulté de passer un nouveau marché à des prix raisonnables pour celles qui arrivent en fin de contrat et la défaillance de nombreux acteurs du secteur. La commune de Sanguinet n'est pas épargnée par cet avis de tempête avec une forte et incompressible augmentation des coûts des fluides (eau, carburant, combustibles, + 117 % sur l'électricité) et une hausse significative de la matière première « papier » qui a un impact immédiat sur nos consommables administratifs (papeterie) et hygiéniques (essuie-mains dans les écoles + 105 %).

Un budget d'investissement axé sur la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public

En matière d'investissement, les travaux de rénovation des bâtiments sont programmés avec le souci d'une amélioration de la qualité énergétique et du confort. La municipalité poursuivra la rénovation et la mise aux normes de son parc lumineux sur les derniers lotissements encore équipés de lampes à mercure très énergivores et débutera le changement des éclairages dits « de fortes puissances » par des éclairages LEDS qui équipent les candélabres le long des routes départementales. Plusieurs investissements concerneront également l'amélioration du cadre de vie des habitants avec la poursuite des études sur la construction d'une salle omnisports et la réhabilitation de l'école maternelle.



Rénovation éclairage public
Changement des lampes à mercure (à gauche) et remplacement des éclairages fortes puissances par des LEDS (à droite).

Principales dépenses d'investissement prévues :

- Aménagement d'une nouvelle cuisine communale au sein du bâtiment périscolaire : 240 300 €
- Équipement des services communaux : 155 580 €
- Mise aux normes de l'éclairage public : 144 540 €
- Étude et début des travaux portant sur la rénovation énergétique de la mairie : 100 000 €
- Salle omnisports (désignation du maître d'oeuvre et réalisation des études de conception) : 80 000 €
- Étude et travaux préalables à la réhabilitation des tribunes et vestiaires du stade : 72 000 €
- Reprise des voiries (chemin de Louse sur le tronçon entre la RD 652 et l'intersection avec le chemin d'Andrillon, rue Guillaume, affaissement rue des Bidaous...) : 75 000 €
- Équipement des bâtiments communaux : 50 250 €

CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2023

7 052 096 €

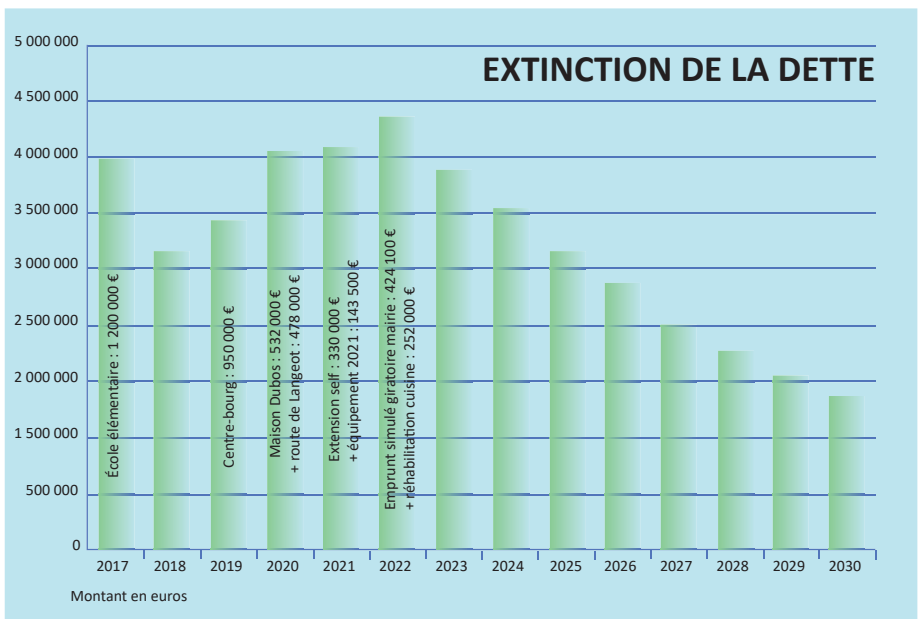
Montant des dépenses réelles de fonctionnement 2023

3 821 000 €

Montant des dépenses réelles d'investissement 2023

0 %

Pour la 14ème année consécutive, pas d'augmentation des impôts locaux



À VOS AGENDAS !

22 AVRIL

► **Thé dansant**

Organisé par l'Amicale des Retraités.
Entrée 12 €
Salle des fêtes - 14h30

23 AVRIL

► **Exposition d'aquarelles**

Organisé par l'Atelier des Grands Lacs
Salle des fêtes - de 10h00 à 17h00

DU 28 AVRIL AU 1ER MAI

► **Exposition les Toiles de Mai**

Organisée par l'association Land'Artistique.
Salle des fêtes - horaires à venir

30 AVRIL

► **Journée nationale des véhicules d'époque**

Organisée par l'association Sanguinet Véhicules d'Antan.
Départ de la place de la mairie à 9h00

► **Commémoration du souvenir des victimes de la déportation**
Monument aux Morts - 10h45

6 MAI

► **Rassemblement de véhicules anciens**

Organisé par l'association Sanguinet Véhicules d'Antan.
Parking Dubos, allée du Lac - de 9h00 à 12h00

► **Régate de planches à voile**
Organisé par le club de voile de Sanguinet

Club de voile, avenue de Losa - de 13h00 à 18h00

6 ET 7 MAI

► **Foire de l'AAES**

Place du Marché - de 9h00 à 18h00 samedi et de 10h00 à 17h00 dimanche

8 MAI

► **Cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945**

Monument aux Morts - 10h45

13 MAI

► **Portes ouvertes à l'AMAP de Sillac**
Programme en cours

► **Nuit Européenne des Musées**
Entrée gratuite
Musée du Lac - de 18h00 à 22h00

Conservatoire des Landes de Gascogne
- 728 avenue de Parentis - de 18h00 à 22h00

► **Drive-in**

Organisé par l'association Tapages.
Mini concert et diffusion d'un film qu'on regarde de sa voiture.
Espace Gemme - programmation en cours

14 MAI

► **Puces nautiques**

Organisées par l'association "les Usagers des Ports".
Port de l'Estey - de 9h00 à 18h00

► **Portes ouvertes à l'AMAP de Sillac**
Programme en cours

20 MAI

► **Rando gourmande**

Voir article page 5

28 MAI

► **Vide-grenier**

Organisé par le club de roller de Sanguinet. Réservation uniquement pour les emplacements en intérieur au 06 95 52 33 13 ou par mail : rcsanguinet@aol.com.
Espace Gemme - de 9h00 à 17h00

3 JUIN

► **Rassemblement annuel «Gemme les Belles Anciennes» et élection Miss Sanguinet 2023**

Voir article page 5

7 JUIN

► **Spectacle de fin d'année**

Comédie musicale " Quand on arrive en ville " organisée par les enfants et les animateurs de l'accueil périscolaire élémentaire.

Entrée gratuite - Places limitées.
Salle des fêtes - 17h00

10 JUIN

► **Journée des Séniors BARBECUE-PARTY**

Espace Gemme - à partir de 12h00

► **Atelier d'écriture**

Envie d'écrire en s'inspirant de belles peintures landaises.

Entrée : 5 €
Conservatoire des Landes de Gascogne
- 728 avenue de Parentis - de 14h00 à 16h00

► **Gala de danse**

Organisé par l'ASA.
Salle des fêtes - 20h30

10 ET 11 JUIN

► **régate interligue**

Organisée par le club de voile de Sanguinet.

14 JUIN

► **Thé dansant**

Organisé par l'Amicale des Retraités
Entrée 12 €
Salle des fêtes - 14h30

16, 17 et 18 JUIN

► **Fêtes de la Saint-Sauveur**

Bodégas, fête foraine, bandas, marché, vide-grenier/brocante, animations, repas et bals animés, toro de fuego
Place du Marché et place de la Mairie

17 JUIN

► **Journées Européennes de l'archéologie**

Entrée gratuite
Musée du Lac - de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

18 JUIN

► **Cérémonie commémorative de l'Appel du 18 juin**

Monument aux Morts - 10h45

21 JUIN

► **Concert de l'Harmonie**

Organisé par l'Atelier Musical de Sanguinet.
Salle des fêtes - 18h00

1ER JUILLET

► **Rassemblement de véhicules anciens**

Organisé par l'association Sanguinet Véhicules d'Antan.
Parking Dubos, allée du Lac - de 9h00 à 12h00

6 JUILLET

► **Concours de pétanque en doublette et 4 parties**

Organisé par la boule Sanguinétoise.
Terrain de pétanque - Espace Gemme - Jet du but à 20h00

Retrouvez les programmes détaillés sur www.ville-sanguinet.fr, la page facebook "Ville de Sanguinet" et l'application IntraMuros

ÉVÉNEMENTS

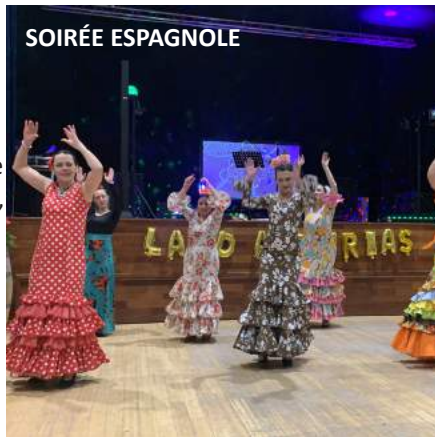
Retour sur ...

Encore une super soirée où tous les rires furent à l'honneur : rire aux éclats, rire à gorge déployée, rire de bon cœur et même mourir de rire. Merci à Tapages mais aussi à l'Espace Jeunes de Sanguinet (voir encadré page 10).



Dans une ambiance sereine et détendue, plusieurs professionnels du bien-être ont prodigué informations, conseils et conférences à des visiteurs venus en nombre, le tout cela orchestré de main de maître par les Roses d'Octobre de Sanguinet. Bravo à vous tous pour avoir illuminé en rose un dimanche de grisaille.

Quelle soirée mes amis ! Le comité de jumelage de Land'Asturias n'a pas fait les choses à moitié et a su recréer l'ambiance si festive de l'Espagne avec de somptueuses danseuses, d'excellentes tapas, de la bonne musique et surtout une super ambiance entre amis. Merci à tous pour votre engagement, vous pouvez être fiers de vous, la soirée espagnole a été une grande réussite.



“ MERCI AUX ASSOCIATIONS ET AUX BÉNÉVOLES QUI ANIMENT LA VIE LOCALE DE SANGUINET ”



Nathalie Rigal, adjointe au maire déléguée à la culture et à la vie associative

ÉVÉNEMENTS

À venir ...

RANDO GOURMANDE NOCTURNE

Samedi 20 mai 2023 de 18h30 à 02h00, place du Marché et Espace Gemme
Rando gourmande de 10 km avec haltes repas tous les 2 km.
Inscriptions jusqu'au 21 avril 2023 : <https://www.randoevasionsanguinet.fr/>



GEMME LES BELLES ANCIENNES

L'association Sanguinet Véhicules d'Antan organise son rassemblement annuel «Gemme les Belles Anciennes» le samedi 3 juin 2023 de 8h00 à 19h00 dans le cadre idyllique des bords du lac de Sanguinet sur le thème du véhicule de collection et de la beauté. À cette occasion, aura lieu l'élection de Miss Sanguinet 2023 en présence de Miss Landes-Béarn 2023. Les informations liées à l'évènement et au concours Miss Sanguinet 2023 sont disponibles sur <https://sites.google.com/view/sva40460/gemme-les-belles-anciennes-2023>
Contact de l'organisation par téléphone au 06 03 60 93 57 ou au 06 47 57 03 11 ou mel : sva40460@gmail.com



FESTIVAL JAZZ IN SANGUINET

Du 20 au 23 juillet 2023, Espace Gemme

De nombreux artistes au rendez-vous : Ben l'Oncle Soul, Natural Women Band, AWEK, Soul Kitchen, Franck et Damien, Doozy, Ronan One Man Band, Pagaille, Diftong Zoo, les Crocheteurs, Duo Atlantico, L'Atelier Musical de Sanguinet, les Voix de Losa...
Billetterie et programme détaillée : <https://www.biscagrandslacs.com>



FESTIVITÉS

Journée des "Jeunes" de plus de 70 ans ...

La 2ème édition de la journée des « Jeunes » de plus de 70 ans, que certains appellent "Séniors", aura lieu le samedi 10 juin 2023, à partir de 12h00 à l'Espace Gemme. Au programme "BARBECUE PARTY" suivie d'une après-midi dansante animée par Cathy Kasso. Venez nombreux et n'hésitez pas à en parler à vos amis et voisins pour qu'ils viennent partager avec vous ce moment de détente et d'amitié !

Bulletin à découper et à retourner, ou à déposer, au CCAS ou en mairie avant le 26 mai 2023

Madame Prénom

Monsieur Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... Adresse mail.....

Je participe à la journée des Séniors oui non

Nombre de personnes

Avez-vous besoin d'un moyen de transport ? oui non

DÉCHETTERIE

Des changements à la déchetterie de Sanguinet

Depuis le 27 mars dernier, des changements importants ont eu lieu à la déchetterie de Sanguinet avec l'inversion du sens de circulation et la mise en place d'un contrôle d'accès.

> Inversion du sens de circulation :

L'entrée se fait par l'ancien portail de sortie

> Mise en place d'un contrôle d'accès :

L'accès à la déchetterie se fait par lecture de la plaque d'immatriculation de votre véhicule (maximum 2 par foyer) qui déclenche l'ouverture de la barrière d'entrée.

Pour accéder à la déchetterie, vous devez obligatoirement être enregistré au préalable. ATTENTION ! Le délai maximum de traitement de votre demande est de 15 jours.



La déchetterie accueille tous les habitants du territoire du SIVOM. L'entrée est interdite aux artisans et aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Les véhicules de location sont acceptés sur présentation de la redevance d'ordures ménagères, du contrat de location et d'une pièce d'identité.

Comment s'enregistrer ?

En ligne : www.sivom-du-born.fr/Rubrique en 1 clic

Joindre la photocopie de la carte grise de votre/vos véhicules.

À la déchetterie : demandez le formulaire à l'agent d'accueil

ENQUÊTE

ENQUÊTE STATISTIQUE



"Vécu et ressenti en matière de sécurité"

Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure réalise, jusqu'au 16 juillet 2023, la 2ème enquête statistique sur le "vécu et le ressenti en matière de sécurité" auprès des personnes âgées de 18 ans et plus en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion.

L'objectif de cette enquête est de permettre d'établir des diagnostics en matière de sécurité au niveau national et départemental. Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

La collecte de l'enquête est réalisée principalement par internet, auprès d'un échantillon représentatif de la population résident sur le territoire national. Seules les personnes sélectionnées aléatoirement par l'INSEE peuvent répondre au questionnaire. Elles seront prévenues individuellement par courrier. Les réponses resteront strictement confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques générales.

RÉGLEMENTATION

Une plage autorisée aux chiens



L'arrêté municipal 2013-29 du 28 mars 2013 prévoit que l'accès et la présence des animaux domestiques sont strictement interdits du 15 avril au 30 septembre, sur les plages et dans les eaux du lac allant du port de l'Estey à la plage du Broustaricq.

Suite aux très fortes chaleurs de l'été dernier, la municipalité a été interpellée par des habitants pour revoir cette interdiction et autoriser nos compagnons à quatre pattes à se rafraîchir avec leurs maîtres. Ce sera chose faite cette année sur la plage de Beau-Rivage. Central et peu fréquenté, le site sera équipé d'un cani-crotte et d'une poubelle. Une signalétique sera mise en place.

PETITE ENFANCE

Le métier d'assistant maternel



Le 1er forum du métier d'assistant maternel organisé en novembre dernier par les trois Relais Petite Enfance de la Communauté de communes des Grands Lacs (Parentis en Born, Sanguinet et Biscarrosse) a rencontré un vif succès. Partenaires institutionnels (Protection Maternelle Infantile, CAF, Pôle emploi, Lycée professionnel de Parentis pour la formation "accompagnement, soin et services à la personne") et près de 34 assistantes maternelles ont participé à cette journée qui a suscité chez certains visiteurs l'envie de franchir le pas et de s'orienter vers cette profession.

Si vous aussi êtes intéressés ou vous posez des questions sur le métier d'assistant maternel, n'hésitez pas à contacter l'animatrice du Relais Petite Enfance de Sanguinet au 07.77.08.32.60 ; elle se fera un plaisir de vous expliquer la marche à suivre...



Modalités de facturation de la SAUR

La gestion de l'eau potable relève de la compétence de la Communauté de communes des Grands Lacs depuis le 1er janvier 2020, et la SAUR est devenue, en juillet 2021, le prestataire de ce service d'eau potable sur Sanguinet. Depuis le 1er mars 2023, elle gère également le réseau d'eaux usées.

Vous trouverez, ci-après, des précisions apportées par la SAUR sur la facturation que vous venez de recevoir et qui vous interroge.

Cette facture inclut **exceptionnellement** :

- ✓ Le rattrapage de la part de l'abonnement concernant le traitement des eaux usées entre le 1er juillet 2021 et le 31 décembre 2022
- ✓ L'abonnement du 1er semestre 2023 qui inclut la part eaux usées proratisée entre l'ancien contrat Véolia (abonnement 01 janvier 2023 au 28 février 2023) et le nouveau contrat (SAUR) abonnement du 01 mars 2023 au 30 juin 2023).

Le cycle de facturation sera ensuite le suivant :

- Août 2023 pour les clients non mensualisés : abonnement du second semestre 2023, consommation du 1er semestre 2023
- Décembre 2023 pour les clients non mensualisés : abonnement du premier semestre 2024, consommation du 2ème semestre 2023.
- Décembre 2023 pour les clients mensualisés : abonnement du 2ème semestre 2023 et du 1er semestre 2024, consommation 2023.

ENVIRONNEMENT

Moustique tigre et frelon asiatique : bientôt de retour dans nos jardins !

Même s'ils ne sont pas les bienvenus, les moustiques tigres et frelons asiatiques vont bientôt s'activer avec le retour du printemps.



Frelon asiatique

C'est dès la fin du mois de mars et jusqu'au début du mois de juin qu'il faut détruire les nids primaires que la reine fondatrice a commencé à fabriquer à la fin de l'hiver.

Au printemps, l'idée est de l'empêcher à commencer son activité.

Fabriquer un piège fait maison avec une bouteille d'eau en plastique est très facile. De nombreux tutos sont disponibles sur internet. Y ajouter du sirop de cassis ou de fraise, de la bière et du vin blanc, répulsif pour les abeilles, ce mélange attire les frelons très friands de sucre. Il suffit ensuite d'accrocher ces pièges à des branches d'arbres.



Moustique tigre

La population de moustique tigre est actuellement au stade larvaire. Le seul moyen de réduire la prolifération de cet insecte reconnaissable à ses zébrures noires et blanches est d'éliminer ses larves. C'est le bon moment pour agir.

Quelques gestes sont indispensables et à adopter dès les beaux jours :

- couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins...) et les piscines
- vider les récipients qui contiennent de l'eau (arrosoirs, soucoupes...)
- changer l'eau des plantes et des fleurs chaque semaine
- vérifier le bon écoulement des gouttières et rigoles d'eaux usées.

SÉCURITÉ

Nouvelle zone 30 chemins du Clercq, du Cam Néou et du Micq



À la demande de nombreux riverains, une nouvelle zone 30 a été aménagée sur les chemins du Clercq, du Cam Néou et du Gauchey afin de réduire la vitesse et d'accroître la sécurité de l'ensemble des usagers et notamment des enfants.

La limitation de vitesse passe de 50 km/h à 30 km/h, et ce dans les deux sens de circulation, dans les rues suivantes :

Chemin du Clercq, impasse de la Lande du Clercq, chemin du Cam Néou, impasse du Cam Néou, allée des Galips, allée du Cazalot, chemin du Micq, impasse du Micq.

Des contrôles ponctuels de vitesse viendront renforcer ce dispositif pour dissuader ceux qui hésiteraient encore à lever le pied.

TOURISME

Un nouveau mode de gestion des aires de camping-cars



L'aire des Bardets et le parking du Pavillon, situés avenue de Losa, vont être prochainement équipés d'horodateurs pour les camping-cars. Concrètement, les camping-caristes qui souhaiteront séjourner sur ces deux sites disposeront de bornes de paiement par carte bancaire pour s'acquitter de leur nuitée. Ce système automatisé aura plusieurs avantages : plus besoin de réaliser deux passages pour l'encaissement dont un le matin qui nécessitait de réveiller les vacanciers très tôt, plus de problème de recrutement de personnel saisonnier sur des contrats peu attractifs, simplification pour la gestion.

RÉGLEMENTATION

Avant l'été, pensez à débroussailler !

Le principe du débroussaillage, ou débroussaillage, consiste à réduire la densité de végétation autour de votre maison pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal. Le débroussaillage représente la mesure de prévention la plus efficace pour réduire le nombre et l'impact des incendies de forêts.

Le Code forestier fixe des obligations légales de débroussaillage dans la région de Nouvelle-Aquitaine.

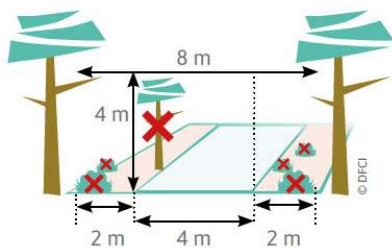
Principe général :

Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts, le débroussaillage doit être effectué :

- de façon continue sur 50 m de profondeur autour des constructions, et cela sans tenir compte des limites de sa propriété. Les travaux peuvent donc s'étendre sur la ou les parcelles voisines, quand celles-ci ne sont pas bâties. Si la propriété voisine est également bâtie, alors, chacun débroussaillera chez lui.
- sur 10 m de part et d'autre des chemins d'accès privés aux constructions.



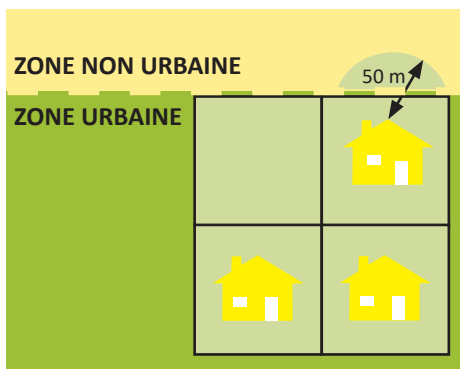
Modalité supplémentaire spécifique au massif des Landes de Gascogne* (Gironde, Landes et Lot-et-Garonne)



- les arbres doivent être à une distance minimale de 3 m des habitations
 - l'élagage des arbres doit maintenir les premières branches à une hauteur minimale de 2,5 m du sol
 - les voies d'accès aux constructions doivent avoir une largeur minimale de 4 m
- toute végétation doit être supprimée sur une hauteur de 4 m
- *Règlement interdépartemental de la protection contre les incendies.

Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque, c'est à dire à tout propriétaire ou ayant-droit (locataire) de constructions, chantiers ou installations de toute nature situés à moins de 200 m des bois et forêts ; En zone urbaine (zone A ou AU du Plan Local d'Urbanisme) la totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée. Attention, pour une construction située en limite d'une zone urbaine et d'une zone non urbaine, les réglementations se cumulent (débroussaillage de la totalité de la parcelle + 50 mètres autour de son habitation sans tenir compte de la limite de propriété).



Que risque une personne qui n'a pas débroussaillé son terrain ?

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, le Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut :

- donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par m² (Art. L134-2 du Code forestier)
- engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000 € en cas de sinistre (Art. L122-8 du Code forestier).

SÉCURITÉ

Les bons réflexes pour prévenir les feux de forêt

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine. La prévention du risque incendie de forêt passe avant tout par des comportements responsables.



1. Pensez à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.
2. Les incinérations sauvages sont strictement interdites.
3. Soyez très vigilant lors d'utilisation d'appareil de désherbage thermique ou d'appareils susceptibles de produire des étincelles. Pensez à travailler loin de la végétation afin de la protéger des étincelles ou des flammes, et prévoyez un extincteur à portée de main pour éteindre un feu éventuel immédiatement.

Retrouvez les bons réflexes sur feux-foret.gouv.fr

EN CAS D'INCENDIE

Appeler le 112 : informer les sapeurs-pompiers sur la localisation précise, et faire une description des abords : personnes présentes, habitations à proximité, direction prise par le feu.

“ CE QUE VOUS FAITES POUR PROTÉGER VOTRE MAISON BÉNÉFICIE AUSSI À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DES MAISONS VOISINES ”

Jacqueline Fanari, adjointe au maire déléguée à la forêt



ENVIRONNEMENT

Trésors de biodiversité

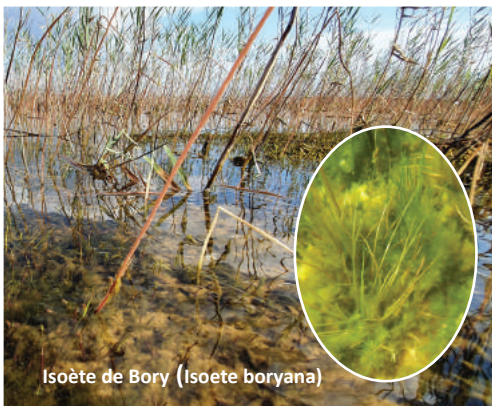
Les rives du lac Cazaux-Sanguinet concentrent des enjeux exceptionnels de conservation de la biodiversité. C'est notamment le cas par la présence d'espèces floristiques protégées.

Isoète de Bory, Lobélie de Dortmann, Littorelle à une fleur, des noms poétiques que seuls les initiés connaissent. Et pourtant, ces trois espèces sont visées par le Plan national d'actions en faveur des végétations de bords d'étangs arrière-littoraux des Landes et de Gironde, plan qui concerne la Commune de Sanguinet. Les isoétides sont en effet des plantes rares et menacées. Elles forment des pelouses amphibies discrètes, parfois dissimulées aux pieds des roselières. Leur conservation constitue un double enjeu. D'une part, le dernier état des lieux réalisé en 2022 montre que certaines sont en danger d'extinction au niveau mondial, et désormais présentes uniquement sur les rives de notre plan d'eau. D'autre part, leur présence contribue à la qualité de l'eau du lac, à sa particularité oligotrophe.

Comment les protéger ?

Ces végétations sont très sensibles au piétinement, au déracinement lié aux activités humaines, à l'enrichissement des eaux et à l'envasement. Le Conservatoire Botanique National, en partenariat avec la Communauté de Communes en charge de l'animation du site Natura 2000, a pour mission dans les années à venir de mettre en œuvre le Plan national d'actions. Cela consiste à définir les secteurs à enjeux écologiques et de les accompagner de mesures de protection. Dans l'attente de ces actions, chacun peut à son niveau adopter de bonnes pratiques au quotidien :

- Respecter les lieux autorisés à la pratique des activités de sport et de loisirs
- Accoster et amarrer aux endroits aménagés à cet effet
- Éviter l'ancrage dans et à proximité des herbiers et des roselières
- Ne pas piétiner la flore aquatique.



Isoète de Bory (Isoete boryana)



Littorelle à une fleur (Littorella uniflora)



Lobélie de Dortmann (Lobelia Dortmannia)

“ ADOPTONS LES BONS GESTES POUR PROTÉGER LES TRÉSORS DE BIODIVERSITÉ DE NOTRE LAC ”

Carmen Thierot, adjointe au maire déléguée au lac



COMMUNICATION



Un nouveau site internet pour la mairie

Après plusieurs mois de préparation, le site internet www.ville-sanguinet.fr fait peau neuve. Le nouveau site sera lancé fin avril. L'accès à l'information y est simplifié afin que chacun s'y retrouve le plus rapidement possible. En plus de ses accès rapides, sa présentation dynamique, avec ses rubriques clairement identifiables, doit faciliter votre navigation. La page d'accueil est construite de manière à simplifier l'accès aux démarches les plus demandées et vous propose une zone dédiée aux actualités municipales et une zone agenda qui vous donnera les dates clés à retenir. La rubrique en un seul clic vous permettra d'accéder rapidement aux démarches administratives, urbanistiques, familiales... Enfin, les Sanguinétoises qui ne sont pas encore abonnées à la newsletter pourront s'inscrire sur le nouveau site internet afin de tout savoir sur la vie de la commune : actualités, programmation culturelle, travaux, date du prochain conseil municipal ou du prochain vide-grenier...

Avis aux associations Sanguinétoises

La municipalité met ses supports de communication à disposition des associations locales : site internet, page facebook, application IntraMuros, journal municipal, newsletter. Vous préparez une manifestation ? Vous voulez le faire savoir ? Les membres de votre bureau changent ? Faites-le nous savoir. Envoyez vos informations par mail à communication@sanguinet.fr

“ COMMUNIQUER C'EST FAIRE CONNAÎTRE ET VALORISER VOS ACTIONS AUPRÈS D'UN PLUS GRAND NOMBRE ”

Benjamin Bardes, adjoint au maire délégué à la communication



ASSOCIATION

La West Choke family à l'honneur lors des championnats d'Europe de Jiu-Jitsu

Les championnats d'Europe de jiu-jitsu brésilien se sont déroulés du 23 au 29 janvier dernier, à l'institut national du judo à Paris. 4ème plus grand événement au monde, ces championnats ont accueilli plus de 4 000 combattants en une semaine. 2 compétitrices et 9 compétiteurs du club de Jiu-Jitsu Sanguinétois « la West Choke family » ont combattu et ont fièrement représenté les couleurs de Sanguinet et de leur club. Ils sont fiers de ramener 3 médailles d'argent et 2 médailles de bronze.

Au-delà de la performance, ces athlètes sont très fiers de porter leurs couleurs sur la scène internationale. Le club grandit chaque année et les médailles et les performances s'accumulent.

La municipalité adresse ses félicitations à chacun d'entre-eux.



Médaillés d'argent, de gauche à droite : Julie Godard, Julien Pujol, Dimitri Gontran

Médaillés de bronze de gauche à droite : Julie Perez, Joan Hubert

JEUNESSE

Une première pour les jeunes de l'espace jeunesse

Lors des vacances d'hiver, les adolescents de l'espace jeunesse ont eu la possibilité de participer à un stage d'improvisation de 3 jours avec Olivier de la troupe 4'Barets, spécialisée dans le théâtre d'improvisation.

Ce stage s'est fait en prévision de la première partie du Gala du rire organisé par l'association TAPAGES, les 3 et 4 mars derniers. 13 jeunes sont montés sur scène, chaque soir, pour un jeu d'improvisation d'une vingtaine de minutes.

Pour une première, ils ont joué devant une centaine de personnes le vendredi et près de 160 personnes le samedi. Un grand bravo à ces jeunes talents.



EAU POTABLE

Borne de puisage d'eau monétique



La Communauté de communes des Grands Lacs, en partenariat avec la commune et la SAUR mettent à disposition des professionnels, une borne de puisage sur le réseau d'eau potable, zone artisanale, rue des Vire-vents. Après inscription au bureau d'accueil de la SAUR, tout professionnel qui le souhaite pourra utiliser cette borne de puisage au moyen d'un badge monétique pré-payé.

Quelles conditions pour obtenir un badge monétique ?

- ▶ Être un professionnel
- ▶ Avoir des besoins en eau pour du nettoyage, de l'arrosage, ...
- ▶ Fournir à l'ouverture de contrat un extrait Kbis
- ▶ Être équipé d'un raccord de tuyau Ø 60-65 mm (l'utilisation d'un raccord ne correspondant pas au diamètre 60/65 mm peut entraîner des dommages sur la borne qui seront facturés au professionnel fautif).

Où se procurer et recharger les badges de puisage ?

SAUR ISPE Larrigade
5975 Route des Lacs
40600 Biscarrosse

Lundi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et
jeudi de 14h00 à 17h00.

Dépannage 24h/24 en cas d'urgence :
05 58 85 25 16

Pour rappel, la prise d'eau sur les poteaux incendie est réservée aux services chargés de la gestion du réseau et de la protection contre les incendies. En cas de prise d'eau sans autorisation, que ce soit sur une borne de puisage ou un poteau incendie, une facturation forfaitaire, accompagnée d'une amende de police, sera effectuée selon les tarifs en vigueur à compter du 15 avril 2023.

La parole de la majorité

Suite à un séminaire très instructif, l'équipe majoritaire s'est appropriée une méthode de créativité pour l'élaboration de projet : la méthode Walt Disney !

Cette méthode consiste à aborder une situation selon trois points de vue :

1 : les rêveurs laissent exprimer leur créativité, génèrent une multitude d'idées, explorent toutes les solutions même les plus fantaisistes, tout en tenant compte des besoins exprimés

2 : les réalistes, à partir des propositions des rêveurs, font un choix, une sélection en tenant compte des contraintes budgétaires, de la faisabilité, des ressources, des obstacles rencontrés ...

3 : les critiques, quant à eux, formulent une critique constructive et positive qui permet d'identifier les erreurs possibles, les améliorations potentielles, les avantages et les inconvénients de chaque proposition des réalistes autant dans leur globalité que dans le détail

Cette méthode a été expérimentée pour la 1ère fois par vos élus municipaux sur les projets « Salle omnisports » et « Cœur de Village phase 2 ». Bien que nous n'en sommes en rien obligés, les élus de l'opposition sont conviés à l'ensemble de nos réunions de réflexion mais bien sûr cela ne leur semble toujours pas suffisant. Ils sont écoutés mais souhaiteraient être suivis dans leurs idées en tous points. Nous allons nous focaliser en priorité sur les projets pour lesquels vous nous avez élus avant d'envisager de réaliser les leurs.

Il est bien sûr évident qu'à l'issue de notre réflexion que nous partagerons avec l'ensemble des utilisateurs, nous nous ferons accompagner par des spécialistes tels qu'architectes ou maître d'œuvre pour affiner plus précisément les orientations.

Vous souhaitez être informé des actualités, des événements, des travaux, n'hésitez pas à rejoindre notre groupe facebook "Ville de Sanguinet", à télécharger l'application INTRAMUROS ou à vous abonner à la newsletter www.ville-sanguinet.fr - rubrique INFOS en bref - abonnement Newsletter.

La parole de la minorité

Déjà l'heure de dresser le bilan de ce mi-mandat.

Sans aucun doute, le portrait qui sera dressé par la majorité reflétera une dynamique extraordinaire :

- des finances saines avec des taux d'impôts inchangés depuis 14 ans,
- une capacité d'autofinancement suffisante pour lancer les gros projets d'ici quelques mois en espérant couper le cordon avant les élections pour bien marquer les esprits...

Sauf que communiquer c'est aussi l'art de jouer avec les mots, les photos!

Sincèrement, quoi vous dire?...

Que nous travaillons ensemble ? Nous y avons cru avec les réunions sous forme de méthode Walt Disney mais ce n'est pas tout à fait exact. Nous cohabitons tout au plus, dans un dialogue pas toujours facile.

Qu'ils gèrent depuis maintenant trois ans (voire 9 ans) avec une légitimité plus que relative. Que les projets pharaoniques l'emportent, avec une « maîtrise » interne d'une objectivité technique et financière relative, sur le quotidien avec des reports budgétaires par « manque de temps et d'effectif ». Mais toujours pas de nouvelle aire de jeux petite enfance ou de local jeunes, des bâtiments peu voire pas entretenus, des milliers d'euros dans un rond-point avec des pots de fleurs géants posés à la hâte, pour faire beau et montrer un intérêt à la situation climatique qui se dégrade, sans oublier le coût exorbitant d'études en tout genre, déjà prévues en 2022 mais toujours pas débutées. Et si on continue : des classes qui ferment depuis 2 ans sans trop de combats faute de logements accessibles aux jeunes ménages.

Rassurez-vous!! Nos priorités restent avant tout les vôtres, le quotidien et l'avenir de Sanguinet. Nous espérons que certains représentants de la majorité auront enfin le courage de s'exprimer librement et publiquement pour également faire entendre leurs doutes.

Mais ces quelques lignes ne suffiront certainement pas pour effacer le magnifique portrait qu'on voudra bien vous montrer sur papier glacé.

INCIVILITÉS

Au royaume des incivilités, les abrutis sont rois !

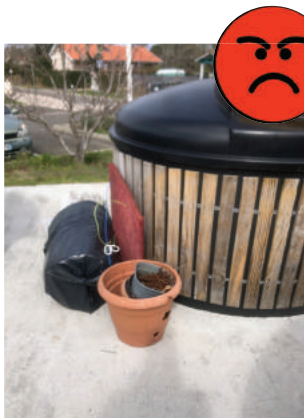


Illustration Papi Bob

De nombreuses dégradations ont été commises dans la nuit du 3 au 4 février 2023, avenues de Losa et du Stade. Les barrières séparant la piste cyclable de la chaussée ont été détériorées à plusieurs endroits et de nombreux panneaux de signalisation ont été arrachés. La municipalité rappelle que ces dégradations représentent un coût important pour la collectivité et que l'enquête se poursuit

pour identifier le ou les auteurs qui risquent jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende conformément à l'article 322-1 du code pénal.

COUP DE GUEULE



Abandonner des déchets ou les jeter hors des emplacements prévus est illégal. Les administrés qui rechignent à aller en déchetterie et jettent leurs déchets n'importe où peuvent faire l'objet de poursuites pénales. Ce type d'agissement les expose à une contravention de 5ème classe telle que prévue à l'article R 635-8 du Code pénal.

SANGUINET L'ESPRIT VILLAGE

Direction de la publication : Christophe Labruyère
Mairie de Sanguinet - 40460 Photos : Mairie de Sanguinet.
Imprimé par imprimerie Sodal à Langon
Papier issu de forêts gérées durablement et encres végétales

NOUVELLE ENTREPRISE

Ô PRIMEUR DU LAC (changement de propriétaire)

Fruits et légumes, épicerie fine, fromages, charcuteries, produits régionaux, bières, vins et alcools

Contact : Chrystèle Peugeot

58 place du Marché

Tél : 06 50 90 95 66

Ô primeur du lac

NOUVELLE ASSOCIATION

ASSOCIATION HUMANITAIRE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT " N' TONIMBA DEME "

Cette association a pour but :

- d'appuyer au Mali, en particulier au village de N' Tonimba, les associations et communautés cherchant à promouvoir des projets et des actions notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.
- de favoriser les échanges interculturels dans le respect des différences.

Présidente : Françoise Allanic

Mél : n.tonimba.deme@gmail.com

EN BREF

TOURISME

Taxe de séjour 2023

Tout propriétaire de meublé, maison ou appartement, qui loue tout ou partie de ce logement entre le 1er avril et le 30 septembre en location saisonnière, est redevable de la taxe de séjour.

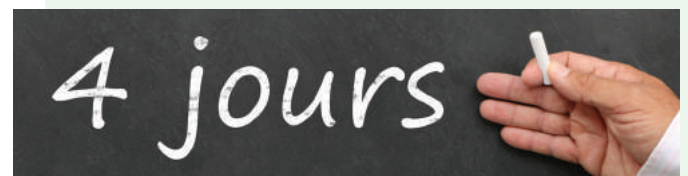
Cette taxe s'applique quel que soit le mode de location : agence, centrale de réservation, internet...

La déclaration doit être faite en mairie avant la première location. La taxe de séjour permet à la commune de Sanguinet de financer les dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire :

- ▶ nettoyage des plages ;
- ▶ animations touristiques ;
- ▶ emplois saisonniers (nageurs sauveteurs, agents d'entretien, policiers, agent d'accueil du musée).

ÉDUCATION

Retour de la semaine à 4 jours



La commune a lancé, sur demande des écoles, une enquête sur les rythmes scolaires. La question posée était celle d'une organisation de la semaine à 4,5 jours (comme prévu par le cadre légal) ou à 4 jours (sur dérogation). Au regard des résultats, il apparaît que le rythme à 4 jours d'enseignement a été choisi par 55,5 % des parents d'élèves.

Compte tenu des résultats, une dérogation a été demandée au Directeur académique des services de l'Éducation Nationale pour la prochaine rentrée scolaire.